

REGULARISATION de la RECETTE de 740.165 Rs au BUDGET de la
COMMUNE pour l'EXERCICE 1951.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 18 Juillet 1951

Mesdames,

Messieurs,

Certaines recettes n'ont été recouvrées qu'après la clôture de l'exercice 1950 et elles ont été régularisées au Budget Additionnel de l'exercice courant.

Les frais de séjour des malades bénéficiaires de l'A.M.G. à l'Hôpital St-Jacques pendant le mois de Décembre 1950, s'élevant à la somme de SEPT CENT QUARANTE MILLE CENT SOIXANTE CINQ FRANCS (740.165 Rs) ont été tardivement remboursés par le Service Départemental.

J'ai l'honneur de vous demander, Mesdames, Messieurs, de vouloir bien voter, par autorisation spéciale, la régularisation de la recette désignée ci-dessus au Budget de la Commune pour l'exercice 1951.

Le Maire,
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
le 28 septembre 1951
le Secrétaire Général
et Chef de Division, délégué
Signé: Gavonin*

*Approuvé
le 29 septembre 1951
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: Leroux*